



83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le



ID : 083-218301117-20210512-2021_27-DE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021**

N°2021-27

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC pour la restauration d'un tableau de l'église de Sainte-Anastasia sur Issole

La commune de Sainte-Anastasia sur Issole soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite restaurer un tableau situé dans l'église de Sainte Anastasia sur Issole. Celui-ci, suite à des travaux effectués sur la voie publique, a subi des dommages importants liés à un dégât des eaux au niveau du mur sur lequel le tableau est accroché. Il est, dans son ensemble, dans un mauvais état de conservation.

. Nous avons contacté l'Atelier de restauration et conservation de Catherine Scotto qui nous a proposé un projet de restauration et de mise en valeur.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à la somme de 15 150,00 € HT. Il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention, selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT: 15 150, 00 €

Subvention de la Région : 6.060,00 €

Subvention auprès de la DRAC 4 545,00 €

Autofinancement : fonds propre : 4 545,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE : le Projet présenté ;

APPROUVE : le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE : Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire

Olivier HOFFMANN

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17/05/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE: 17/05/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL M

EN DATE DU 12 mai 2021

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

ID : 083-218301117-20210512-2021_281-DE



N°2021-28

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Communal : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Opération 84 Eclairage Public Compte 2152 : Installations Voirie	- 180 000,00 €
Opération 84 Eclairage Public Compte 204113 : Etat- projet infrastructure	+180 000,00 €

FONCTIONNEMENT

Compte 6574 Subventions aux Associations	+ 5 000,00 €
Compte 6541 Créances admises en non valeur	+ 2 000,00 €
Compte 022 Dépenses imprévues	-7 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 27/05/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 27/05/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 27/05/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE: 27/05/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSELE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021**

N°2021-29

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Admission en non valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'admettre en non valeur et de procéder à l'annulation des titres ci-dessous :

Année 2017 : Participation aux repas des associations :

Titre n°308 Bordereau 51 du 18/01/2018 d'un montant de
30,00 €

Année 2019 : Frais de condamnation de justice :

Titre n° 201 Bordereau 45 du 09/09/2019 d'un montant de **1 000,00 €**
Titre n° 202 Bordereau 45 du 09/09/2019 d'un montant de **1 000,00 €**
Soit un total de : 2 030,00 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'annulation des titres désignés ci-dessus

La dépense correspondante est inscrite au Budget Communal 2021, compte 6541

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17/05/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 17/05/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021**

N°2021-30

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Montant de la redevance du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2021 ;

de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 40,29 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17/05/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 17/05/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021**

N°2021-31

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public

Instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires
M. le Maire fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites permettant d'escompter la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17 05 2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17 05 2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17 05 2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 17 05 2021

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021

N°2021-32

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

ID : 083-218301117-20210512-2021_32-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Vote des Subventions aux Associations

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année, d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

	Votée
1 Football Club de Sainte-Anastasia	1 500 €
2 Gym Tasia	250 €
3 Les Onix de Sainte-Anastasia	300 €
4 Mouv'danse Tasia	300 €
5 Tennis Club de Ste-Anastasia	600 €
6 Association Parents d'élèves Sainte Anastasia (APESA)	400 €
7 Saloon Country Dance de Sainte-Anastasia	200 €
8 Si Tasia m'était Conté	300 €
9 A.E et A.C de Ste Anastasia	200 €
10 Anciens combattants de l'Issole et de ses environs	200 €
11 A.S.L. Boucles de l'Issole	1 500 €
12 Les médaillés militaires de Sainte-Anastasia et Forcalqueiret	200 €
13 Société de Chasse l'Amicale	200 €
14 Souvenir Français	200 €
15 Association Bouliste de Sainte-Anastasia (ABSA)	500 €
16 Harmonie Val d'Issole	200 €
17 Association des jeunes pompiers de Garéoult	150 €
18 Association sportive collège Pierre GASSENDI Rocbaron	150 €
19 Association de la Saint Hubert	200 €
20 Familles rurales	75 €
21 Secours Catholique Antenne Garéoult	150 €
22 Amicale des donneurs de sang bénévoles du Val d'Issole	150 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions désignées ci-dessus.

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article

M. André SIMONNEAU s'abstient en tant que Président de l'Association pour le vote de la subvention de l'Association Bouliste de Ste Anastasie (ABSA).

Mme Audrey RAMPIN s'abstient en tant que Présidente de l'Association pour le vote de la subvention de l'association Gym Tasia.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17/05/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE: 17/05/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021

N°2021-33

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

Bersier
Levraut

ID : 083-218301117-20210512-2021_33-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Vote de la Subvention au Comité des Fêtes «Festi'Tasie»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'accorder une subvention e au Comité des fêtes «Festi'Tasie» d'un montant de 18 000,00 €, afin de lui permettre de préparer les festivités pour la saison 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante sera inscrite au budget communal article 6574.

M. Louis PONS s'abstient en tant que Président du Comité Des Fêtes « Festi'Tasie ».

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17.05.2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17.05.2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17.05.2021

ACTE EXECUTOIRE

LE : 17.05.2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021**

N°2021-34

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Vote de la Subvention au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 8 000,00 €. Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17 05 2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17 05 2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17 05 2021

ACTE EXECUTOIRE
LE: 17 05 2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 mai 2021**

N°2021-35

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 4 mai 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DUCHEMIN Jean-Claude donne procuration à HOFFMANN Olivier, LURENBAUM Sandrine donne procuration à RAMPIN Audrey, GRONDIN Edith donne procuration à CALIGIANA Gloria, DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : Elaboration d'un pacte de gouvernance pour l'Agglomération de la Provence Verte :
Avis du Conseil Municipal**

Par délibération n°2021-71 en date du 26 mars 2021, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à l'élaboration d'un projet de gouvernance de la Provence Verte.

Ce projet est à soumettre pour avis au Conseil Municipal pour être ensuite adopté par le Conseil Communautaire.

Le pacte de gouvernance de l'Agglomération de la Provence Verte fonde la volonté politique de construire une communauté sur mesure pour le territoire et ses Communes membres.

Il a pour objectif de fixer un modèle d'organisation intercommunale spécifique tenant compte des enjeux du territoire et des attentes des Communes membres. Il constitue un socle de confiance, la volonté de consensus et le fondement de l'action collective de la mandature 2020-2026.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et avoir pris connaissance du projet, Le Conseil Municipal donne un avis favorable au **projet d'élaboration du pacte de gouvernance pour l'Agglomération de la Provence Verte**

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 17/05/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 17/05/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE: 17/05/2021

